



Fiche d'information à remettre lors de l'inscription Chenilles processionnaires du pin

Madame, Monsieur,

Vous vous êtes inscrit auprès de votre commune pour bénéficier d'une intervention contre les **chenilles processionnaires du pin** à votre domicile, dans le cadre de la lutte collective organisée par POLLENIZ 44.

Il s'agit d'une lutte biologique.

Le traitement se fait par pulvérisation de Bacille de Thuringe, depuis le sol, à l'aide d'une turbine ou d'un pulvérisateur hyperbare.

Cette matière active est sans danger pour les personnes, les animaux et l'environnement. Elle ne détruit que les chenilles quand elles l'ingèrent en même temps que le feuillage.

Afin de suivre le cycle de développement des chenilles, **les traitements se dérouleront de septembre à fin décembre.**

Vous serez prévenu, par courriel ou sms (ou courrier postal) de la semaine de passage prévue sur votre commune, la semaine précédente.

Votre présence lors de l'intervention n'est pas impérative. Vous devrez dans ce cas laisser votre propriété accessible pour notre agent.

A l'issue de l'intervention, la facture vous sera envoyée par email ou courrier postal. Si le traitement n'a pu être réalisé, un avis de passage en précisant la raison, vous sera laissé.

Barèmes 2018

**Prix TTC, valables uniquement
dans le cadre de la lutte collective**

Forfait pour 1 à 5 arbres traités	75 €
Forfait pour 6 à 10 arbres traités	108 €
Forfait pour 11 à 15 arbres traités	144 €
Forfait pour 16 à 20 arbres traités	192 €
Forfait pour 21 à 25 arbres traités	240 €
Forfait pour 26 à 30 arbres traités	288 €
Forfait pour 31 à 35 arbres traités	336 €
Forfait pour 36 à 40 arbres traités	384 €
Forfait pour 41 à 45 arbres traités	432 €
Forfait pour 46 à 50 arbres traités	480 €

Pour toute information complémentaire,
vous pouvez contacter

POLLENIZ 44
au 02 40 36 83 03
polleniz44@polleniz.fr

